



Mairie de
LABASTIDE-BEAUVOIR
Haute-Garonne

République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire.

Présents : André DURAND, Elisabeth COCCOLO-LOUW, Rozenn IRVOAS, Davis REVERSAT, Laurent CHAUVEAU, Grégory CRESPO, Franck JOLIBOIS et Nicole ORMES

Pouvoirs :

Denyse CARRERE a donné pouvoir à Grégory CRESPO

Absents non excusés : Nicolas COMBEBIAC et Edouard ANGELO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Elisabeth COCCOLO-LOUW.

Approbation du compte rendu des dernières séances

Le compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

1- Délibération portant approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération du SICOVAL

Monsieur le Maire informe que les statuts du Sicoval ont été modifiés lors du conseil de communauté du 3 juin 2024 par délibération du 8 janvier 2024. La modification des statuts du Sicoval porte sur la compétence supplémentaire « Aménagement, gestion et valorisation des itinéraires de promenade et de randonnée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire rappelle que le programme « randonnée » a débuté en 1994 sur le territoire du Sicoval, c'est aujourd'hui une infrastructure publique de 320 kilomètres d'itinéraires, libre et gratuite d'accès, au service des activités de pleine nature qui permet la découverte d'un paysage de qualité dans l'aire urbaine toulousaine.

La Communauté d'Agglomération du Sicoval ne pouvant pas concourir au Plan Départemental sans une mise à jour de ses statuts, de ses objectifs et des moyens pour y parvenir, il a été voté une stratégie pour le programme « randonnée » du Sicoval afin :

- De rendre cohérents les statuts, missions et responsabilités de l'EPCI et des communes membres ;
- D'intégrer le cadre départemental et de bénéficier du programme de subventions ;
- De répondre à la stratégie Tourisme ;
- De répondre aux sollicitations des acteurs et partenaires sur le territoire.

La stratégie « randonnée » doit décliner plusieurs enjeux et coordonner de multiples objectifs pour être mise en œuvre :

- Aménagement du réseau de randonnée
- Entretien et maintenance et conservation des chemins
- Valorisation du réseau de randonnées

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire pour la commune de voter la compétence sentier de la communauté d'agglomération du Sicoval.

Après en avoir délibéré, sous la présidence d'André DURAND, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2- Délibération portant approbation de la mise en place d'un éclairage autonome solaire sur un abribus

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 04 avril 2023 concernant l'éclairage d'un abribus avec un candélabre autonome solaire, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Mise en place d'un candélabre Solaire afin d'éclairer la zone de l'abribus situé au 560 chemin des sports.
- Emplacement à définir sur place avec la commune.
- Candélabre photovoltaïque à leds puissance 18 W et hauteur de feu 4 m.
- RAL 3004
- Prévoir l'extinction de minuit à 6 h du matin
- Le Conseil Départemental est en charge de la livraison et la mise en place de l'abribus.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	725 €
Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)	1 568 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	2 326 €
<hr/>	
Total	4 619 €

Monsieur le Maire propose de payer la part de la commune s'élevant à 1938,33 € HT soit 2326 € TTC en une seule fois, sans passer par un étalement sur 12 ans à 2,5 %.

Après en avoir délibéré, sous la présidence d'André DURAND, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3- Délibération portant approbation de la convention de service de contrôle des débits et pression des poteaux incendie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec le Sicoval qui a pour but de contrôler les poteaux incendie.

Suite à des évolutions sur les modalités de réalisation des mesures du couple débit-pression sur les poteaux incendie et notamment sur leur périodicité, il est nécessaire de résilier les conventions actuelles afin d'en établir de nouvelles.

En effet, le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a modifié dans son règlement (article 5.4) les modalités de périodicité maximale de mesure débit-pression en les fixant à 3 ans contre 2 ans jusqu'à présent.

La présente convention sera conclue jusqu'au 31 décembre 2027. Elle prendra effet au jour de sa signature par les deux parties. Elle est renouvelable deux fois pour une durée totale de 6 ans par accord express et écrit des parties.

Après en avoir délibéré, sous la présidence d'André DURAND, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4- Délibération portant approbation de la signature d'un protocole transactionnel

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le recours contentieux engagé contre la commune par un ancien agent, suite à une convention de rupture conventionnelle signée le 28 août 2023, visant à demander le paiement de son allocation de retour à l'emploi.

Après un calcul effectué par la commune, il a été déterminé que l'allocation journalière s'élèverait à 36,93 € pour une durée de 548 jours, soit un total prévisionnel de 20 237,64 €.

Monsieur le Maire propose de transiger un accord via un protocole transactionnel afin d'éteindre l'action judiciaire ainsi que la créance, et s'engage à verser la somme de 7 500,00 €.

Il informe le conseil municipal que cet accord transactionnel a été accepté par la partie adverse.

Après en avoir délibéré, sous la présidence d'André DURAND, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5- Délibération portant approbation des travaux de rénovation de l'aire de jeux

Monsieur le Maire propose la rénovation de l'aire de jeu afin de remplacer les jeux existants vieillissants, et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été menée auprès de la Société HUSSON, qui a proposé un devis d'un montant de de 19 663,75 euros HT soit 23 596,50 euros TTC.

Le Maire propose d'engager des demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, sous la présidence d'André DURAND, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6- Délibération portant remboursement des sommes indues à un administré occupant un bien communal

Monsieur le Maire explique qu'un camp de forains s'est installé l'été dernier sur l'espace public.

Au lieu de se brancher sur l'installation d'eau appartenant à la commune, ils se sont branchés sur celle d'un administré, ce qui a eu pour effet d'impacter sa facture d'eau.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge le montant de la facture qui s'élève à 188,73 euros HT soit 202,93 euros TTC.

Après en avoir délibéré, sous la présidence d'André DURAND, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7- Délibération portant approbation de la remise en état des fossés du Chemin des Oustalous

Monsieur le Maire explique que l'orage survenu le 17 mai dernier a fait d'importants dégâts Chemin des Oustalous.

Les fortes pluies ainsi que les fossés partiellement bouchés ont provoqué des coulées de boue importantes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la remise en état des fossés.

Un devis a été établi par l'entreprise XAVIER MELLET domiciliée 165 impasse d'En Clavier 31450 LES VARENNES pour un montant de 2400,00 euros HT soit 2640,00 euros TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une procédure est en cours avec le Sicoval et les différentes assurances afin de déterminer la responsabilité des dégâts.

Après en avoir délibéré, sous la présidence d'André DURAND, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Fin de la séance à 23h05.